



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 10 mars 2020, à 12 h 15, à la salle des réunions de l'hôtel de ville de Pohénégamook, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 5 : Simon Bolduc
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Est absent : Siège no 3 : Robin Breton

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Ginette Bouffard, greffière

Assistance du public : aucune personne

2020.03.95 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

1 Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet des projets particuliers d'amélioration
Période de questions
3 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.03.96 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET DES PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

DOSSIER 00028426-1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a réalisé des travaux admissibles au programme d'aide à la voirie locale (PAV) du ministère des Transports, volet des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

II EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE le conseil de Ville Pohénégamook approuve les dépenses d'un montant de 177 931 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.03.97 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 12 h 30;

II EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE ce conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Ginette Bouffard, greffière